



Aperçu statistique à partir
des budgets 2022

Les finances des pouvoirs locaux de la région bruxelloise

Belfius



Sommaire

INTRODUCTION – MESSAGES CLÉS	3
------------------------------	---

ENSEMBLE DES POUVOIRS LOCAUX BRUXELLOIS	7
---	---

Recettes	7
Dépenses courantes et en capital	8
Épargne brute et besoin de financement	9
Endettement	9

LES COMMUNES BRUXELLOISES	10
---------------------------	----

Dépenses ordinaires	10
Recettes ordinaires	15
Soldes	20
Investissements	21

LES CPAS BRUXELLOIS	22
---------------------	----

Dépenses d'exploitation	22
Recettes d'exploitation	25
Investissements	27

Introduction – Messages clés

Crise énergétique et inflation: un choc financier plus intense que celui du Covid-19

Les pouvoirs locaux doivent faire face, cette année, à un choc financier encore plus important qu'en 2020, lors de la crise sanitaire. Cette situation s'explique par le niveau élevé de l'inflation responsable de la forte augmentation des coûts salariaux, par l'envolée du prix de l'énergie mais aussi par l'explosion du prix des matériaux de construction.

Sauf ajustement, le solde ordinaire à l'exercice propre en 2022 risque, selon une simulation de Belfius Strategic Research, de se dégrader de près de 90 millions EUR en Région bruxelloise (de -30 à -120 millions EUR).

Cette dégradation résulte d'un «effet ciseaux» entre le rythme de l'évolution des dépenses et des recettes. En effet, la hausse de l'inflation influencera favorablement les recettes mais avec un effet retard variable (N+1, N+2) selon le mécanisme d'indexation en vigueur.

Coûts salariaux en hausse de plus de 10% (simulation Belfius)

Les budgets initiaux 2022 ont été adoptés par les conseils communaux fin 2021 – début 2022 quand la poussée inflationniste n'était pas encore d'actualité⁽¹⁾. Il n'était alors question que d'une seule indexation salariale pour 2022, alors que nous savons depuis lors que l'indexation des salaires de la fonction publique sera au nombre de quatre cette année. Partant de ce principe, le coût salarial augmentera de 10,6% en Région bruxelloise (augmentations barémiques comprises), ce qui correspond à 85 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Des sommets sans précédent pour la facture énergétique

Les incertitudes concernant l'approvisionnement en énergie ont également fait exploser les factures énergétiques. En tablant sur une hausse de 50% des coûts énergétiques, nous prévoyons une augmentation théorique des dépenses dans ce domaine de l'ordre de 12,5 millions d'euros pour les communes bruxelloises. Certaines administrations évoquent toutefois une multiplication par deux, voire par trois, de leur facture. A contrario, certaines communes (ce qui pourrait s'avérer être le cas en région bruxelloise) peuvent être temporairement protégées par des contrats fixes portant sur des durées plus longues.

La note sera heureusement moins salée pour les villes et communes qui étaient déjà plus avancées en matière d'investissements durables visant à réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments, par exemple. L'autoproduction d'énergie ainsi qu'une mobilité sans carburant permettront aussi d'alléger la facture d'énergie.

Cette hausse des prix de l'énergie se traduit également par une augmentation de l'aide sociale accordée aux citoyens. Alors que les effets de la crise sanitaire ne se sont pas encore estompés, c'est à présent dans le cadre de la hausse des factures d'énergie que des demandes d'aide sont introduites en nombre.

(1) Les statistiques reprises dans le corps de cette publication reposent exclusivement sur les chiffres émanant de ces budgets initiaux et n'intègrent dès lors pas les résultats de notre simulation ex-post évoquée dans la présente introduction (voir également infra notre «encadré méthodologique»).

L'envolée des prix se répercute également sur les dotations communales (CPAS, zones de police...)

Les différentes indexations salariales et la flambée des coûts de l'énergie impactent également les différents entités locales (CPAS, zones de police et de secours...) du périmètre communal. C'est particulièrement le cas des zones de police pour lesquelles les charges de personnel représentent plus de 90% des dépenses ordinaires. Ceci entraînera inévitablement une majoration des différentes dotations communales nécessaires pour équilibrer le budget de ces entités. Selon notre estimation, et compte tenu de la sensibilité des structures bénéficiaires à l'inflation, les surcoûts relatifs aux dépenses dites de transfert s'élèveraient à 35 millions d'euros en Région bruxelloise.

Le budget des communes lourdement grevé par les coûts de construction

D'autant que les coûts de construction ont fortement grimpé! Les prix de référence pour les travaux publics ont progressé de pas moins de 25% l'année dernière. Contrairement au consommateur belge moyen qui n'est confronté qu'occasionnellement aux frais de construction, ce poste représente, pour les pouvoirs locaux, une charge récurrente annuelle, qui n'est pas à sous-estimer dans leur modèle de dépenses.

Impact différé de l'inflation sur les recettes fiscales

Selon nos estimations, l'impact budgétaire de ce choc inflationniste se fera surtout sentir en 2022. Même si 2023 devrait connaître deux autres dépassements d'indice avec des répercussions sur les coûts salariaux, l'impact sur l'équilibre budgétaire devrait moins s'en ressentir.

En effet, de nombreuses recettes, d'origine fiscale, des loyers, des tarifications de services, ainsi que des subsides devraient progressivement être adaptés à l'inflation dès 2023.

Au niveau de la fiscalité, la première augmentation concernera les recettes provenant des centimes additionnels au précompte immobilier, sur la base des revenus cadastraux qui suivent l'inflation. Les centimes additionnels au précompte immobilier représentent près 57% des recettes fiscales en Région bruxelloise, de loin les recettes fiscales locales les plus importantes.

Le «Panier du Bourgmestre»: un indice spécifique au profil de consommation des communes

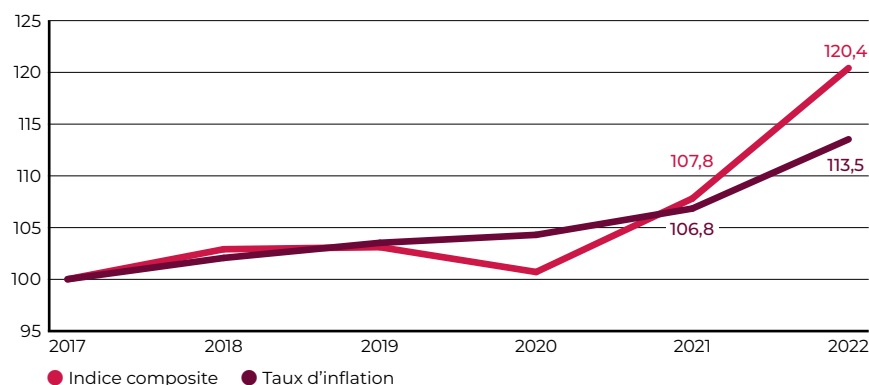
Belfius Strategic Research a mis au point un nouvel indice qui calcule l'inflation pour les pouvoirs locaux.

Cet indice montre que les communes sont nettement plus sensibles à la hausse des prix que les ménages (indice «classique» des prix à la consommation), en raison notamment de la part des coûts salariaux, de l'augmentation des prix des matériaux de construction et de la hausse des taux.

Le budget est essentiellement grevé par les coûts salariaux, qui représentent 37,5% de l'ensemble des dépenses. Mais la hausse des coûts pour les travaux de bâtiments et de voirie n'est pas en reste non plus. Ces dépenses d'investissement représentent près de 20% du panier de l'index.

L'évolution de cet indice communal (calculé sur leur propre panier de consommation) depuis 2017 indique clairement une plus forte volatilité par rapport au contexte macroéconomique que l'indice des prix à la consommation classique (calculé sur la base du panier de consommation des ménages).

Comparaison de l'indice composite communal avec le taux d'inflation (2017 = 100)



En 2024, les pouvoirs locaux généreront également davantage de recettes grâce à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Ceci s'explique par le fait que l'indexation automatique des salaires génère une augmentation de la masse salariale imposable.

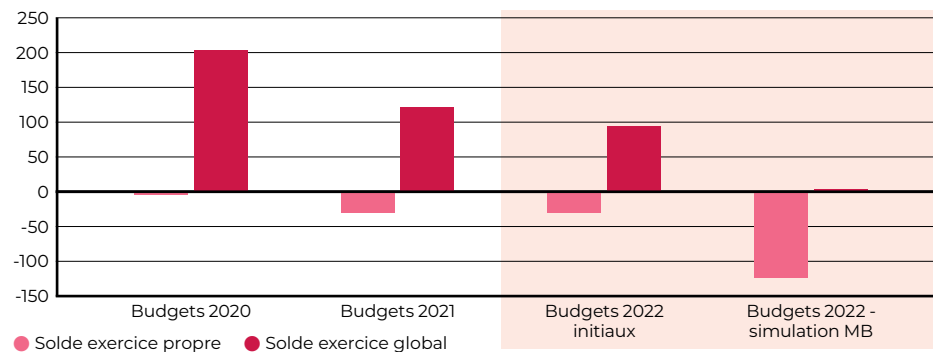
Très peu d'adaptations des taux d'imposition ont été prévues en 2021 et 2022. Les villes et communes devront-elles envisager d'augmenter leurs impôts en 2023?

Détérioration du solde ordinaire à politique constante (simulation Belfius)

Les budgets initiaux des pouvoirs locaux devront donc être adaptés en profondeur à l'occasion des prochaines modifications budgétaires. En intégrant l'ensemble des surcoûts, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises enregistreraient une progression de 9,8% par rapport à 2021 (contre 6,0% initialement). Cette progression par rapport aux prévisions budgétaires initiales est nettement plus élevée que celle observée en 2020 suite à la crise sanitaire.

Toute chose égale par ailleurs, l'imputation complète de l'ensemble des surcoûts devrait entraîner une détérioration du solde de l'exercice propre qui serait déficitaire à concurrence

Évolution des soldes aux exercices propre et global des communes bruxelloises (en millions d'EUR)



de 122 millions d'euros pour l'ensemble des communes bruxelloises. Cette brusque dégradation devrait toutefois être temporaire dans la mesure où de nombreuses recettes devraient bénéficier des taux d'indexation plus élevés à partir de 2023.

À l'exercice global, c'est-à-dire en tenant compte des réserves des exercices antérieurs, les communes bruxelloises ne conserveraient qu'un très léger boni de 2 millions d'euros seulement.

Les investissements risquent d'être pénalisés

Ce n'est pas nouveau: lorsque les pouvoirs publics doivent faire des économies, ce sont souvent les investissements qui en pâtissent. Et même si les villes et communes décident d'affecter aux investissements le même montant nominal que celui initialement prévu dans les plans pluriannuels, une chose est certaine: la hausse des coûts contraindra ces pouvoirs locaux à reconsidérer leurs projets à la baisse. Pour le moment, la dynamique d'investissement reste positive. Les communes bruxelloises prévoient une progression des investissements pour la 3^e année consécutive (soit +60% depuis 2019).

Certains arbitrages ou reports de certains projets pourraient cependant avoir lieu dans le contexte de forte hausse des prix de la construction observée ces derniers mois.

Il est toutefois probable que les investissements pour lesquels les villes et communes touchent des subventions européennes/régionales (travaux d'égouttage et de voirie, infrastructure cyclable, etc.) resteront sur la liste des travaux à réaliser.

Transition énergétique et politique durable des communes

Les pouvoirs locaux ont incontestablement un rôle à jouer dans la transition énergétique et sont en outre de plus en plus encouragés par le cadre réglementaire à se tourner vers des investissements durables (efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique). Les communes ont d'ailleurs, dans leur majorité, adhéré à la Convention des maires initiée par la Commission européenne et se sont engagées à réaliser le Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique (PLAGE).

Sources statistiques & considérations méthodologiques

À partir des budgets initiaux 2022, le présent document fournit un aperçu statistique des principales catégories de recettes et de dépenses des pouvoirs locaux bruxellois, à savoir les communes et leur CPAS. Ils sont comparés aux budgets initiaux 2021.

Rappelons qu'en principe les budgets 2022 ont été adoptés fin de l'année 2021, soit à une période où les prévisions relatives au taux d'inflation étaient encore très modérées. Dès lors, les prévisions budgétaires n'intègrent pas encore les effets de la forte progression des coûts énergétiques et de la forte hausse de l'inflation enregistrés au cours du premier semestre 2022. Certaines communes ont toutefois adopté leur budget plus tardivement (premier, voire second trimestre 2022) et prennent davantage en compte les effets de la hausse de l'inflation.

Le taux de représentativité (en termes de population) s'élève à 100% pour les communes et 95% pour les CPAS.

Concernant les communes, nous avons déduit (en recettes et en dépenses) les traitements du personnel enseignant subsidiés par les Communautés.

Les statistiques relatives au nombre de travailleurs dans les administrations locales proviennent de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et celles relatives aux bénéficiaires du revenu d'intégration proviennent du «Baromètre de l'intégration sociale» du SPP Intégration sociale.

L'analyse des statistiques budgétaires est également opérée à partir de la «typologie socioéconomique»⁽¹⁾ des communes bruxelloises qui compte les catégories (clusters) suivantes:

	Clusters	Communes
B1	Communes résidentielles du Nord-Ouest	Ganshoren, Evere, Koekelberg, Jette, Berchem-Sainte-Agathe
B2	Communes résidentielles du Sud-Est	Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre, Uccle, Watermael-Boitsfort
B3	Communes «première couronne»	Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode
B4	Communes anciennement à vocation industrielle du «canal»	Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Forest, Schaerbeek
B5	Centre d'emploi	Bruxelles-Ville

(1) <https://research.belfius.be/fr/typologie-des-communes/>

Ensemble des pouvoirs locaux bruxellois

(à partir des chiffres de la comptabilité nationale 2016-2020)

Les statistiques de la comptabilité nationale établies par l'ICN⁽¹⁾ nous offrent une représentation chiffrée complète du secteur local bruxellois conformément à la méthodologie SEC 2010⁽²⁾. En effet, le périmètre du secteur local (S1313) intègre les communes et les CPAS mais également les zones de police, de nombreuses régies et ASBL communales ainsi qu'un certain nombre d'intercommunales (œuvrant principalement dans les secteurs de l'environnement et de la formation)⁽³⁾.

Recettes

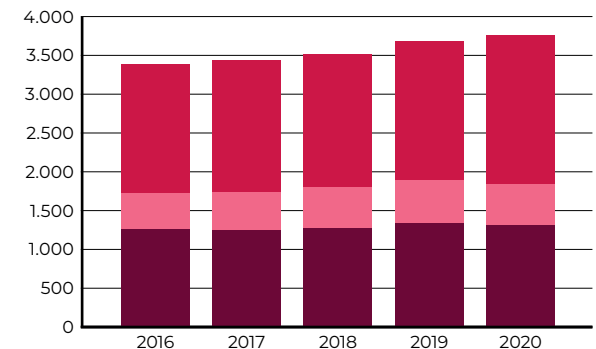
En 2020, les recettes des administrations locales bruxelloises s'établissaient à 3.762 millions EUR, en progression de 2,1% par rapport à l'exercice précédent. Les recettes des pouvoirs locaux bruxellois proviennent principalement de subsides de fonctionnement et en capital (48,5%), de la fiscalité locale (36,2%) et de recettes propres telles que les revenus de la propriété ou la vente de produits et de services (15,2%). C'est cette dernière catégorie qui a connu la progression la plus dynamique au cours de ces quatre

Recettes et dépenses des administrations locales – 2020

	2020	Taux de croissance (p./r. à 2019)
Recettes fiscales et parafiscales	1.312,2	-1,7%
Recettes non fiscales et non parafiscales	521,8	-7,1%
Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques	1.927,8	7,8%
RECETTES	3.761,8	2,1%
Rémunérations des salariés	1.405	3,0%
Consommation intermédiaire	266,1	5,3%
Prestations sociales	607,3	8,2%
Subventions & transferts courants	1.086,8	30,8%
Charges d'intérêts	44,8	-2,6%
Dépenses en capital	409,2	17,9%
DÉPENSES	3.819,2	5,8%
Épargne brute	263,3	-13,7%
CAPACITÉ (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT	-57,5	-175,9%

Source: ICN - BNB

Évolution des recettes des administrations locales bruxelloises – 2016-2020



- Transferts courants et en capital en provenance des autres administrations publiques
- Recettes non fiscales et non parafiscales
- Recettes fiscales et parafiscales

Source: ICN - BNB

(1) L'Institut des Comptes nationaux (ICN) – chiffres disponibles sur le site de la BNB.

(2) Système européen des comptes nationaux servant de cadre de référence pour les statistiques du pacte de stabilité budgétaire européen.

(3) La liste des unités publiques concernée est publiée sur le site internet de l'ICN.

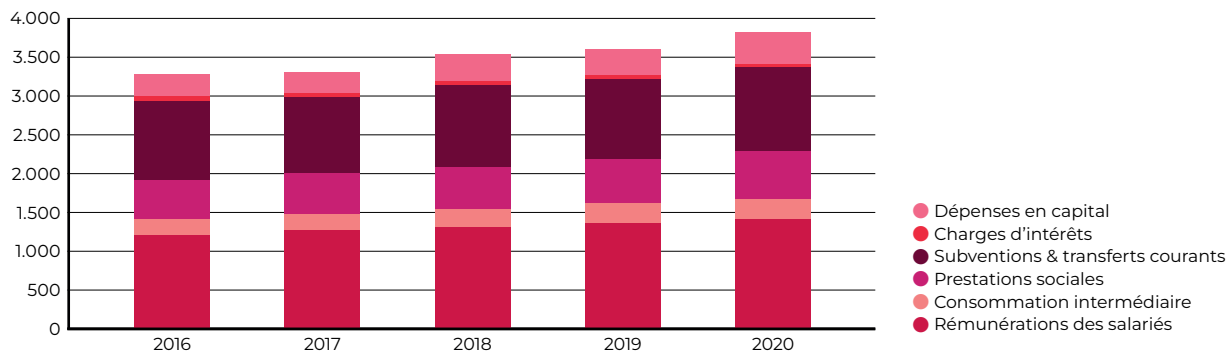
dernières années (+6,8% par an contre +2,9% par an pour l'ensemble des recettes). Il s'agit ici d'une structure de financement moyenne des pouvoirs locaux qui diffère sensiblement selon les communes, les CPAS ou les zones de police.

Dépenses courantes et en capital

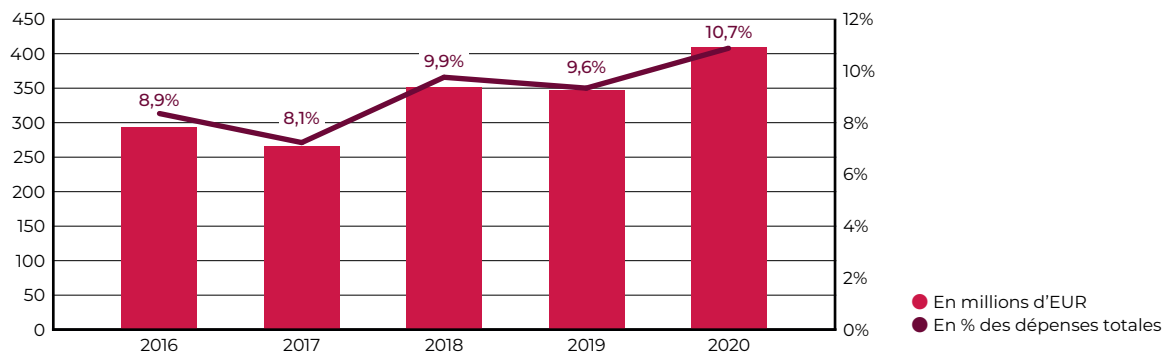
En 2020, les dépenses des administrations locales bruxelloises s'établissaient à 3.819 millions EUR, en progression de 5,8% par rapport à l'exercice précédent. Les rémunérations du personnel absorbent 37,8% des dépenses totales. Les subventions courantes et les prestations sociales (principalement via les CPAS) représentent respectivement 28,8% et 15,5% des dépenses totales. Les charges d'intérêts en recul de 7,5% par an au cours de ces quatre dernières années ne représentent que 1,3% des dépenses totales.

Les dépenses d'investissement oscillent entre 275 et 400 millions EUR selon les années, ce qui représente entre 8% et près de 11% des dépenses totales.

Évolution des dépenses des administrations locales bruxelloises – 2016-2020



Évolution des dépenses en capital des administrations locales bruxelloises – 2016-2020

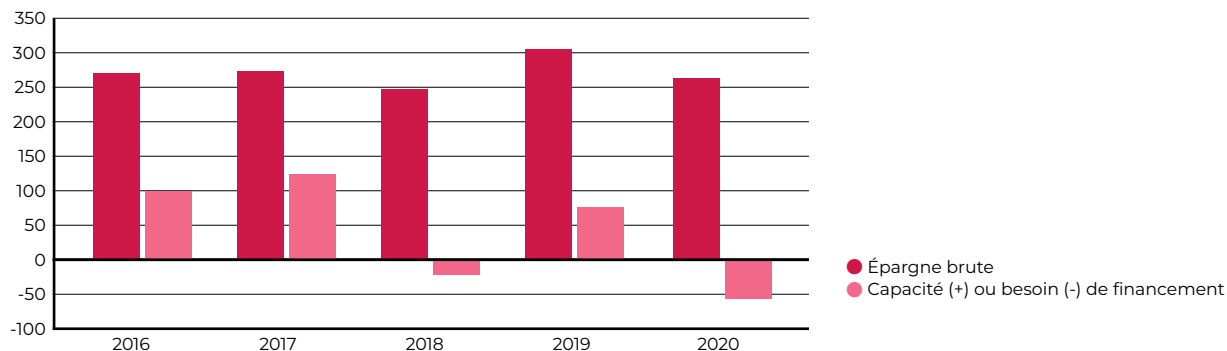


Source: ICN - BNB

Épargne brute et besoin de financement

À l'exception de 2018 et 2020, les pouvoirs locaux bruxellois dégagent un solde SEC positif, à savoir une capacité de financement de près de 100 millions EUR par an. L'épargne brute, c'est-à-dire le solde obtenu hors opérations en capital, varie entre 250 et 300 millions EUR selon les années.

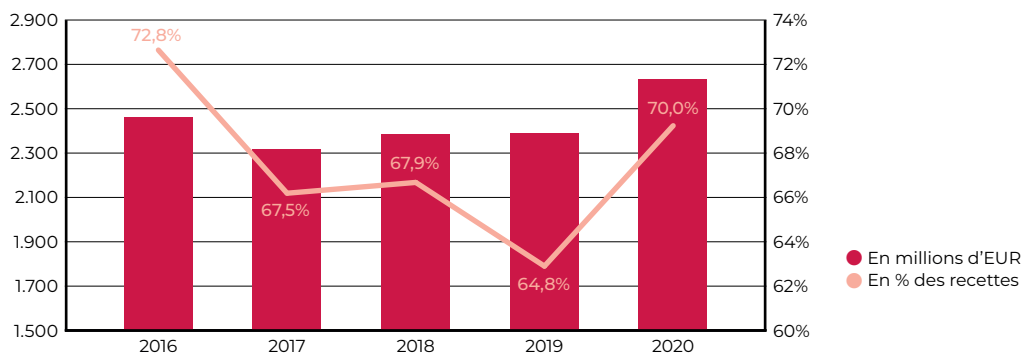
Évolution de l'épargne brute et du besoin de financement des administrations locales bruxelloises – 2016-2020



Endettement

L'encours de la dette des pouvoirs locaux bruxellois s'élève en 2020 à 2.632 millions EUR. En termes relatifs, cet endettement représente 70% des recettes totales en 2020, contre 72,8% en 2016.

Évolution de l'endettement brut consolidé des administrations locales bruxelloises – 2016-2020



Les communes bruxelloises

Dépenses ordinaires

Selon les budgets initiaux 2022, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises s'établissent à 2,7 milliards EUR, soit 2.218 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 6,0% par rapport à 2021.

Cette évolution bien que déjà élevée est très certainement sous-estimée au regard de la progression spectaculaire de l'inflation et de l'évolution galopante des coûts énergétiques qui se sont manifestées dans le courant du premier semestre 2022 (cf. introduction).

Les dépenses de personnel (hors personnel enseignant subsidié) absorbent en moyenne 43% des dépenses totales contre 36% pour les transferts (CPAS, zone de police...).

Dépenses de personnel

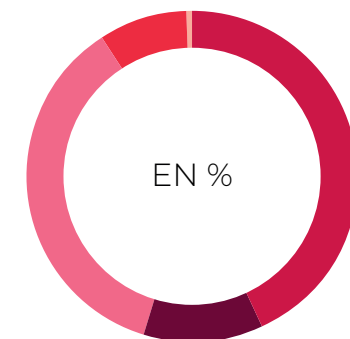
Les dépenses de personnel des communes bruxelloises sont en progression de 7,4% en 2022, principalement sous l'effet de la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel relatif à la revalorisation des rémunérations de la fonction publique locale⁽¹⁾. L'impact de la forte progression de l'inflation depuis la fin 2021 sur l'indexation des salaires

(1) Protocole d'accord sectoriel 2021/1 conclu au sein du Comité de négociation C pour les années 2021 à 2025 – Comité des services publics locaux.

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

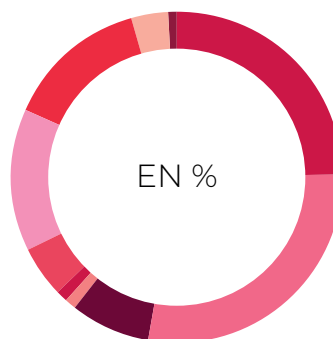
	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Personnel	1.173	959,6	7,4%
Fonctionnement	317	259,0	4,5%
Transferts	976	798,4	5,7%
Dette	237	193,6	5,5%
Prélèvements	9	7,1	-45,1%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	2.711	2.217,7	6,0%

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2022



- Personnel: 43%
- Fonctionnement: 12%
- Transferts: 36%
- Dette: 9%
- Prélèvements: 0%

Répartition des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2022



- Traitements du personnel communal: 25%
- Traitements du personnel contractuel: 28%
- Traitements du personnel subsidié: 7%
- Traitements des mandataires: 1%
- Autres traitements et indemnités: 1%
- Allocations sociales: 5%
- Cotisations patronales: 14%
- Pensions (y compris la cotisation de responsabilisation): 14%
- Frais de transport: 4%
- Services médicaux et sociaux: 1%

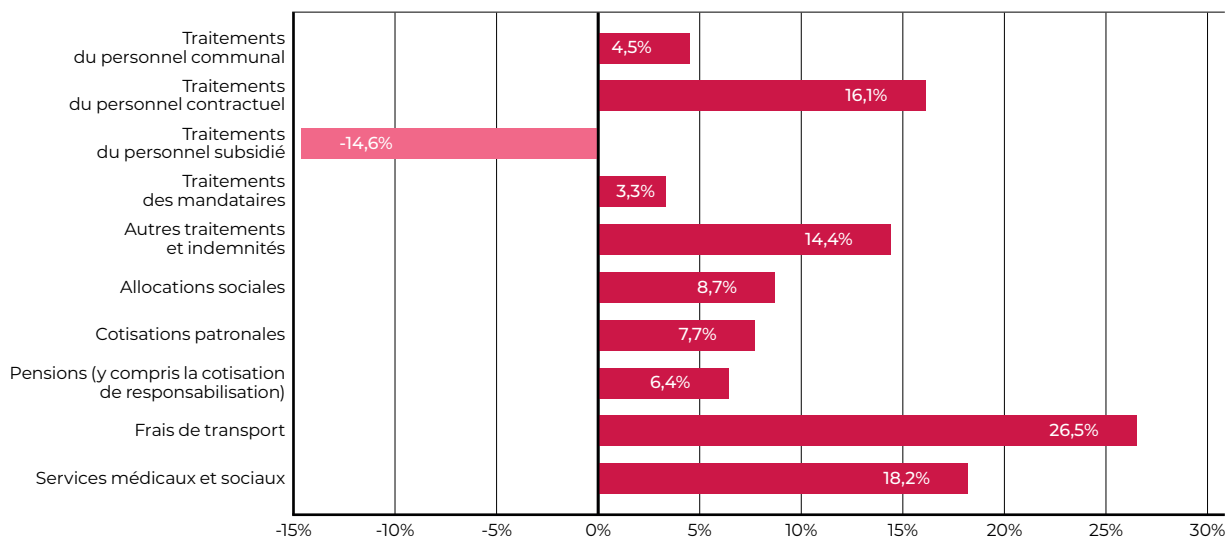
n'a été pris en compte que par les communes qui ont adopté leur budget 2022 plus tardivement (courant 1^{er} semestre 2022).

Les charges de pensions du personnel statutaire représentent en moyenne 14% des dépenses totales de personnel, ce qui représente 55,4% de la masse des traitements de cette partie du personnel.

Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des administrations communales bruxelloises (y compris les régies) s'élève fin 2021 à 17.531 équivalents temps plein (ETP), en légère croissance de 0,3% par rapport à l'année précédente. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la part du personnel statutaire est en légère progression (2,2%). Elle ne représente toutefois plus que 36,4% de l'ensemble de l'effectif du personnel communal. Ce pourcentage est toutefois sensiblement plus élevé que les autres Régions (22,0% en Wallonie et 24,5% en Flandre).

A contrario, le personnel contractuel régresse de 91 ETP, soit -0,8% en 2021. À noter que la proportion de statutaires varie fortement au sein des 19 communes avec un taux minimum de 20% et maximum de 50%.

Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2021-2022



Le financement des pensions du personnel statutaire continue à peser sur les budgets des pouvoirs locaux

Au-delà des effets de la crise sanitaire, le financement des charges de pensions constituera assurément la problématique financière centrale pour les gestionnaires communaux au cours de ces prochaines années.

Rappelons que contrairement aux employeurs du secteur privé ou des autres niveaux des pouvoirs publics, les administrations provinciales et locales supportent intégralement la charge des pensions de leurs agents nommés et de leurs ayants droit sans intervention de l'État fédéral. Le mode de financement du régime des pensions des pouvoirs locaux est un système basé sur la répartition mais qui est circonscrit au personnel statutaire des administrations locales, c'est-à-dire une base de cotisants relativement limitée et qui s'est réduite structurellement ces dernières années.

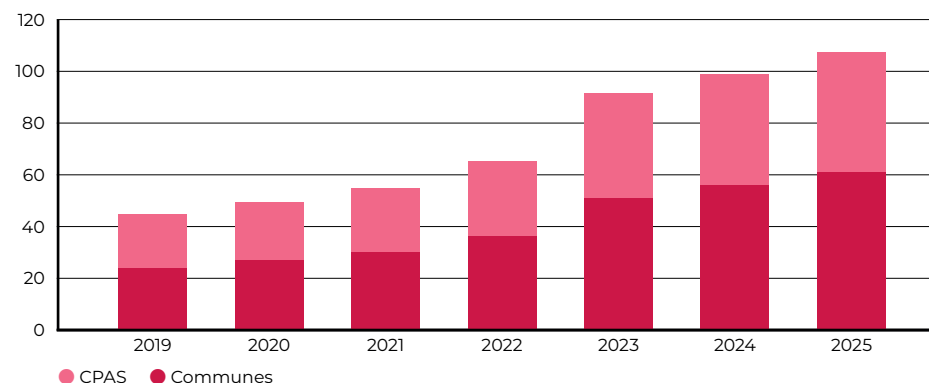
Afin de faire face au déséquilibre structurel et croissant entre les charges de pensions et les cotisations, le gouvernement a adopté la loi du 24 octobre 2011 instaurant un nouveau modèle de pension pour les administrations locales prenant effet le 1^{er} janvier 2012.

La réforme repose sur la création d'un seul «Fonds de Pension Solidarisé» et sur un mécanisme de doubles cotisations (base et responsabilisation) qui doit permettre de couvrir intégralement chaque année les dépenses de pensions sans avoir de déficit annuel. Si le mécanisme imaginé présente l'avantage de préserver l'équilibre financier du Fonds de Pension Solidarisé, il implique toutefois une évolution presque exponentielle des cotisations à charge des pouvoirs locaux.

Selon les projections du Service fédéral des Pensions réalisées en 2020, la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes et CPAS bruxellois devrait passer de 44,6 millions EUR en 2019 à près de 107,2 millions EUR en 2025.

Cette problématique des charges de pensions est en cours d'analyse par le Gouvernement bruxellois qui s'est engagé à plaider auprès de l'État fédéral pour une augmentation du refinancement du Fonds solidarisé. À noter que la Région flamande s'est déjà prononcée en prenant à sa charge 50% de la facture de responsabilisation des administrations locales de leur ressort entre 2020 et 2025.

Projection de la cotisation de responsabilisation des communes et CPAS bruxellois – 2019-2025 (en millions d'EUR)



Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent en moyenne 12% des dépenses ordinaires et renouent avec une croissance plus élevée (+4,5%) après l'évolution très modérée observée (+1,4% en 2021). Rappelons que dans le prolongement des périodes de confinement subies en 2020, les communes avaient tablé en 2021 sur une poursuite de la réduction des charges de fonctionnement pour les bâtiments (-3,1%) ainsi que des véhicules (-9,2%).

Pour 2022, les dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments progressent de 4,8% en moyenne. Au sein de celles-ci, les coûts énergétiques (mazout, gaz et électricité) sont en recul de 3,8%, ce qui semble relativement optimiste au regard du renchérissement des prix de l'énergie intervenu depuis le début de la guerre en Ukraine.

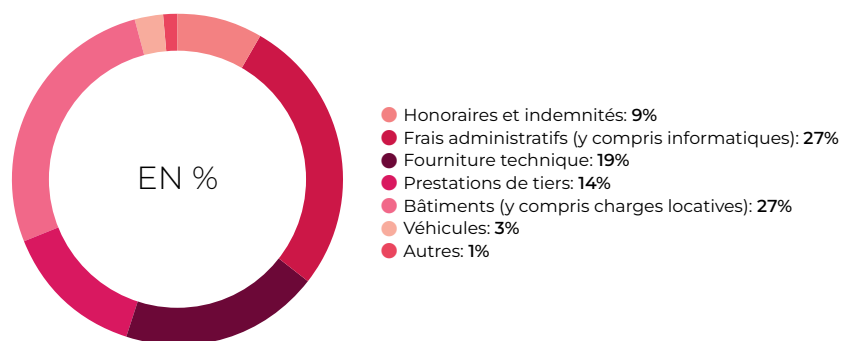
Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert absorbent 36% des dépenses ordinaires des communes bruxelloises, soit une proportion supérieure à celle observée dans les autres Régions (+/- un tiers). 90% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir leur déficit (CPAS, zone de police, hôpitaux, fabriques d'église...).

Les interventions en faveur du CPAS et de la zone de police représentent à elles seules respectivement 43% et 40% des dépenses de transfert, soit environ 15% chacune de l'ensemble des dépenses ordinaires totales des communes.

La forte progression des **dotations aux CPAS** (+12,3%) observée en 2022 résulte à la fois de la progression structurelle de l'aide sociale mais surtout du financement de l'accord de revalorisation salariale (cf. supra). Le financement

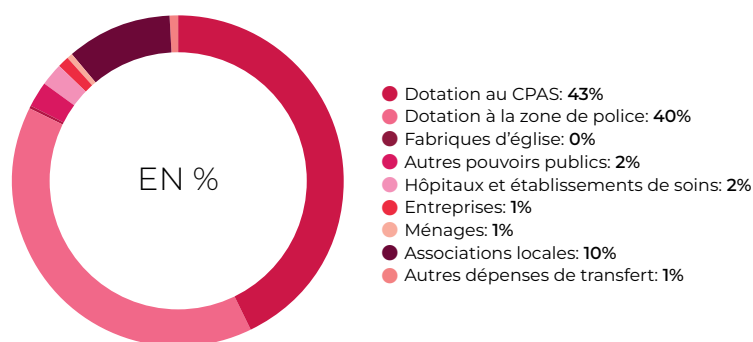
Répartition des dépenses de fonctionnement par type de frais – Budgets 2022



Principales composantes des dépenses de transfert – Budgets 2022 (en millions d'EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
CPAS	418	342	12,3%
Zone de police	387	317	2,4%
Autres dotations	170	139	0,9%
DÉPENSES DE TRANSFERT	976	798	5,7%

Répartition des dépenses de transfert par type de bénéficiaires – Budgets 2022





régional de ce protocole d'accord revenant aux CPAS a en effet transité par les communes qui l'ont ensuite reversé à leur CPAS.

Les dotations communales au CPAS et à la zone de police sont proportionnellement plus élevées (en EUR/hab.) dans les communes du centre de l'agglomération (1^{re} couronne et canal et surtout à Bruxelles-Ville) que dans les communes de type plus résidentielles (2^e couronne).

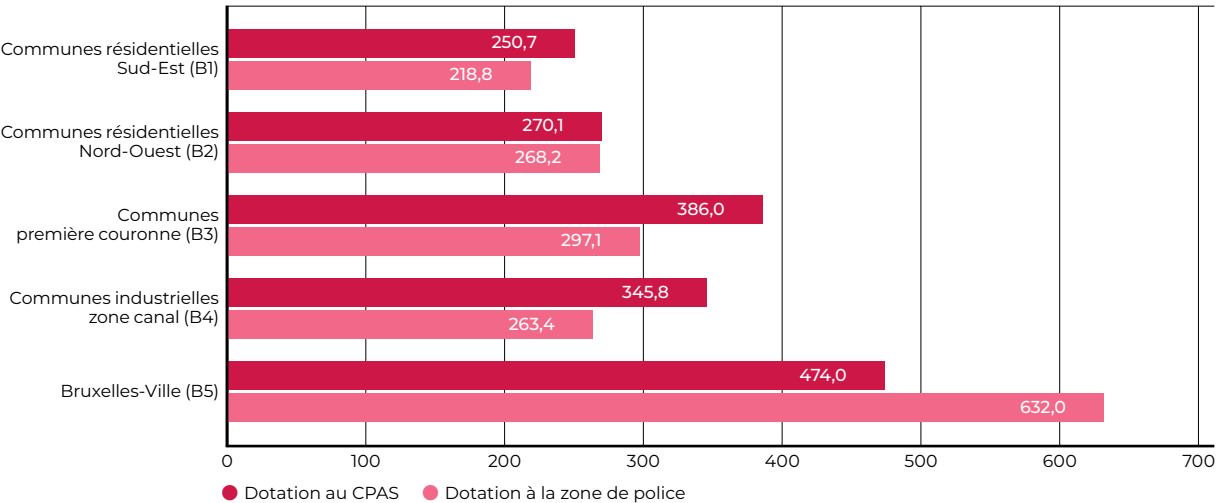
Dépenses de dette (charges financières)

Les charges financières récurrentes associées aux emprunts (amortissements et charges d'intérêts) contractés pour le financement des investissements constituent les principaux composants des dépenses de dette. Ces dernières s'établissent selon les budgets 2022 à 237 millions EUR, soit 9% des dépenses ordinaires.

Au sein de celles-ci, les charges d'intérêts sont en recul structurel dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas (-40% depuis 2012). A contrario, les remboursements de capital représentent une part toujours plus prépondérante des dépenses de dette (83% en 2022 contre 69% seulement en 2012).

Cette évolution explique partiellement l'évolution favorable de la capacité de financement des pouvoirs locaux bruxellois selon l'approche de la comptabilité SEC (NB: qui n'intègre pas les dépenses de remboursement du capital des emprunts - cf. supra).

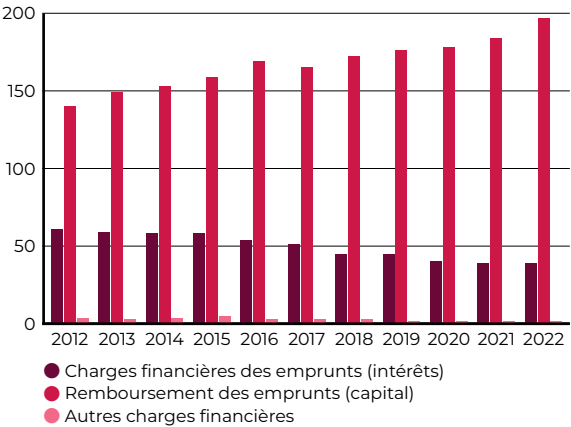
Dotations communales au CPAS et à la zone de police selon les catégories de communes (en EUR/hab.)



Principales composantes des dépenses de dette – Budgets 2022 (en millions d'EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Charges financières des emprunts (intérêts)	39,4	32,3	1,2%
Remboursement des emprunts (capital)	196,5	160,8	6,7%
Autres charges financières	0,7	0,6	-34,1%
DÉPENSES DE DETTE	236,7	193,6	5,5%

Évolution des dépenses de dette par catégorie de charges – Budgets 2012-2022



Recettes ordinaires

Selon les budgets initiaux 2022 des communes bruxelloises, les recettes ordinaires s'établissent à 2,7 milliards EUR, en progression de 6% par rapport à 2021.

Cette progression soutenue résulte en grande partie des nouveaux subsides régionaux accordés dans le cadre du financement de l'accord de revalorisation des rémunérations du personnel de la fonction publique locale (cf. supra) ainsi que de la forte augmentation des recettes de prestations associées aux parkings.

Les recettes ordinaires se répartissent en trois grandes catégories: les **recettes fiscales** (c'est-à-dire les contributions des ménages et des entreprises), les **fonds et les subsides** reçus (c'est-à-dire les moyens financiers provenant des autorités publiques) et enfin les **recettes propres** (c'est-à-dire les revenus générés par l'activité ou le patrimoine immobilier et financier des pouvoirs locaux).

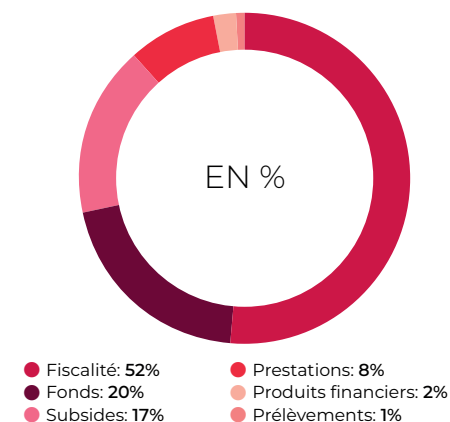
La fiscalité procure plus de la moitié des recettes ordinaires tandis que le Fonds des communes un peu plus d'un cinquième.

La structure de financement varie sensiblement selon les catégories socioéconomiques des communes⁽¹⁾. Si la fiscalité constitue toujours la source de financement prédominante, sa proportion dans les recettes totales varie entre 45% pour les communes du canal et 65% pour les communes résidentielles du Sud-Est (où l'on rencontre les niveaux de revenus les plus élevés et dès lors les bases imposables les plus élevées). Inversement, vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la part du Fonds des communes parmi l'ensemble des recettes s'établit à 26% pour les communes du canal contre 8% seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est.

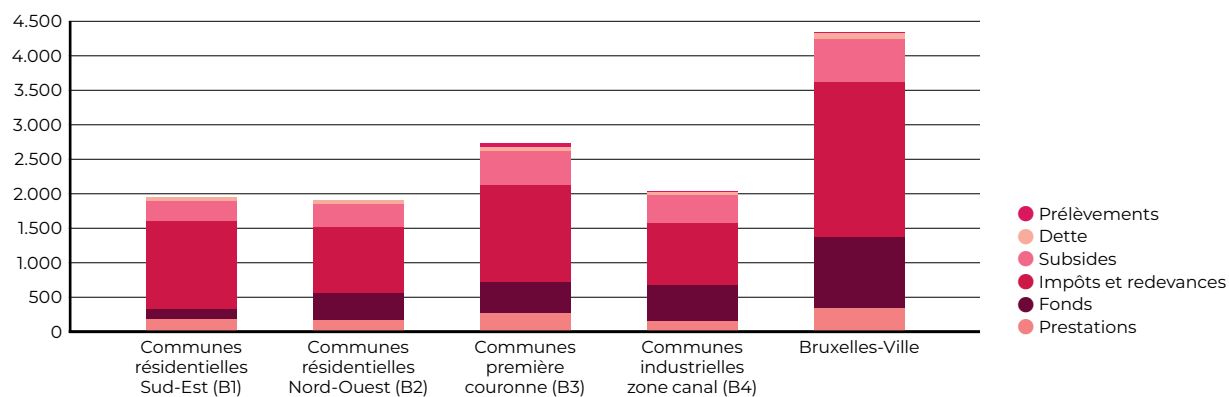
Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fiscalité	1.380	1.129,0	4,2%
Fonds	547	447,0	2,7%
Subsides	448	366,1	13,7%
Prestations	227	185,7	13,9%
Produits financiers	63	51,4	-1,9%
Prélèvements	16	13,3	11,8%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	2.681	2.192,6	6,0%

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2022



Structure de financement selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2022 (En EUR/hab.)



(1) Cf. typologie socioéconomique des communes.



Recettes fiscales

Les recettes fiscales des communes bruxelloises s'établissent à 1.380 millions EUR, soit 1.129 EUR par habitant.

La majorité des recettes fiscales (78%) proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation et plus récemment la taxe sur les hébergements touristiques dénommée «City Tax»). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent 19% du produit de la fiscalité.

Cette structure des recettes fiscales varie toutefois considérablement selon les catégories socioéconomiques des communes (clusters).

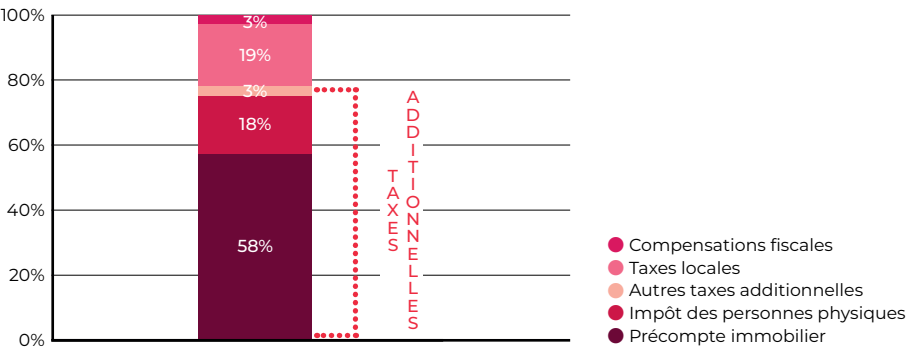
Selon les budgets 2022, les recettes fiscales progressent de 4,2% par rapport aux budgets initiaux 2020.

Ce taux de croissance relativement soutenu résulte principalement d'un retour à la normale de l'évolution des taxes locales (+10% en 2022 contre -0,3% en 2021). Les taxes additionnelles au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques progressent en moyenne de +3% (avec toutefois de fortes disparités selon les communes pour l'IPP).

Principales catégories de recettes fiscales – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Taxes additionnelles au précompte immobilier	785,1	642	2,9%
Taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques	243,5	199	3,0%
Autres taxes additionnelles	38,1	31	4,1%
Taxes locales	274,2	224,3	10,0%
Compensations fiscales	39,4	32	3,2%
TOTAL RECETTES FISCALES	1.380,4	1.129	4,2%

Structure des recettes fiscales – Budgets 2022





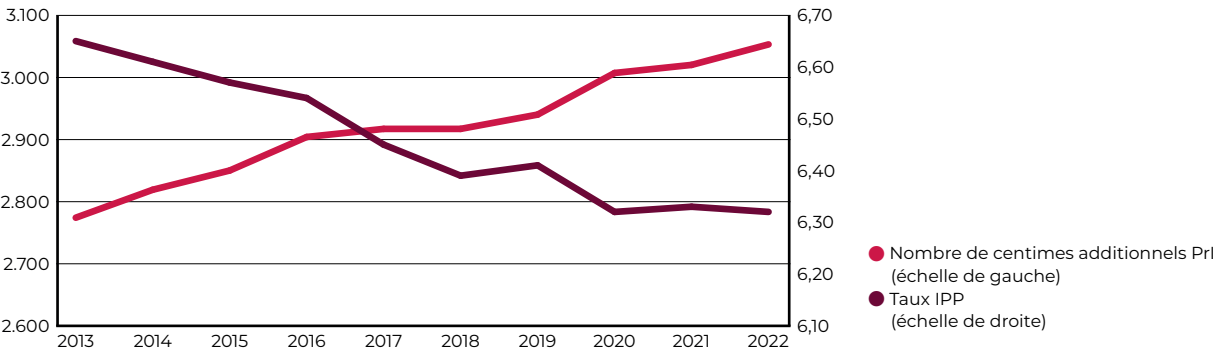
Évolution des taux d'imposition

Parmi les taxes additionnelles, on observe depuis plusieurs années une diminution du taux moyen des additionnels à l'impôt des personnes physiques (de 6,65% en 2013 à 6,32% en 2022) compensée par une augmentation du taux moyen des additionnels au précompte immobilier (de 2.774 centimes en 2013 à 3.053 centimes en 2022). En 2022, une commune a à la fois augmenté son nombre de centimes additionnels au précompte immobilier et réduit son taux IPP. Une seconde commune a seulement augmenté son nombre de centimes additionnels au précompte immobilier tandis qu'une troisième a réduit son taux IPP.

Taxes locales

Contrairement aux autres communes du pays, où près de la moitié du produit des taxes spécifiquement locales provient de la taxe sur les déchets (prestations d'hygiène publique), la principale contribution provient des taxes sur le patrimoine (58% des taxes locales) telles que la taxe sur les surfaces de bureau ou sur les antennes extérieures. Selon les budgets 2022, les taxes spécifiquement communales enregistrent une progression soutenue de 10% principalement suite à un retour à la normale des taxes qui avaient été impactées par la crise sanitaire (taxes sur les spectacles, occupation du domaine public...).

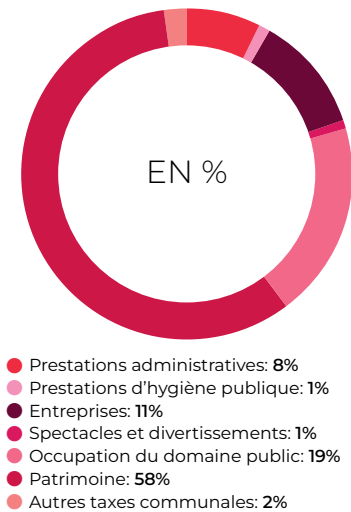
Évolution du taux communal de la taxe additionnelle à l'IPP et du nombre de centimes additionnels communaux à la taxe au précompte immobilier – Moyenne régionale (2013-2022)



Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Prestations administratives	19,1	15,6	0,1%
Prestations d'hygiène publique	2,6	2,2	-11,9%
Entreprises	29,2	23,8	-2,4%
Spectacles et divertissements	2,6	2,1	19,6%
Occupation du domaine public	49,1	40,2	24,4%
Patrimoine	149,7	122,5	10,7%
Autres taxes communales	21,9	17,9	-2,5%
TOTAL TAXES LOCALES	274,2	224,3	10,0%

Répartition des taxes locales par catégorie – Budgets 2022





Recettes de Fonds et subsides

Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement les Régions) s'élèvent à 994 millions EUR et représentent 37% du total des recettes ordinaires au budget 2022.

La progression de près de 14% des subsides résulte principalement de la mise en œuvre de l'accord sectoriel relatif à la revalorisation de la rémunération du personnel (2021-2025) qui prévoit une prise en charge par la Région à concurrence de 75%.

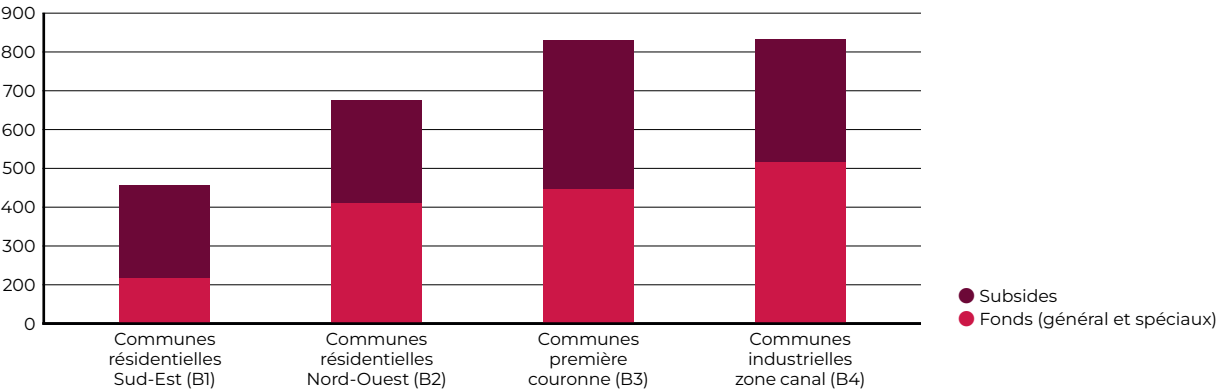
Les recettes de financement général (Fonds des communes) progressent de 2,7% dans les budgets initiaux 2022. Vu le rôle de péréquation financière dévolu au Fonds des communes, la dotation du Fonds des communes s'élève en moyenne à 450 EUR par habitant pour les communes du canal contre 122 EUR par habitant seulement pour les communes résidentielles du Sud-Est.

Outre les dotations régionales du Fonds des communes, les communes bruxelloises (et Bruxelles-Ville en particulier) perçoivent des dotations fédérales (prévues par la loi spéciale de financement). Au total, le financement général non affecté représente près de 60% des recettes communales provenant des autorités publiques.

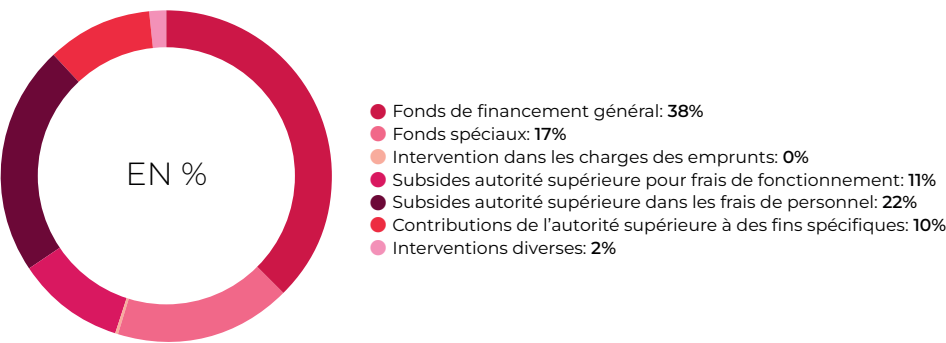
Recettes de Fonds et subsides – Budgets 2022 (en millions d'EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fonds (général et spéciaux)	547	447,0	2,7%
Subsides	448	366,1	13,7%
TOTAL	994,1	813,1	7,4%

Importance relative des dotations du Fonds des communes et des subsides selon les catégories socioéconomiques des communes – Budgets 2022 (en EUR/hab.)



Détail de la composition des recettes provenant de fonds et de subsides – Budgets 2022





Les recettes propres

Les **recettes propres** générées par l'activité des administrations communales (prestations) ou issues du patrimoine communal (loyers, produits financiers) s'établissent à 290 millions EUR, soit 237 EUR par habitant, et représentent 10% des recettes ordinaires totales.

Au sein de ces recettes propres, les **recettes de prestations** sont nettement prépondérantes (78%) et s'établissent à 227 millions EUR selon les budgets 2021, soit 186 EUR par habitant. Au sein des communes bruxelloises, les deux principales recettes de prestations proviennent des produits des prestations effectuées et du produit des locations immobilières.

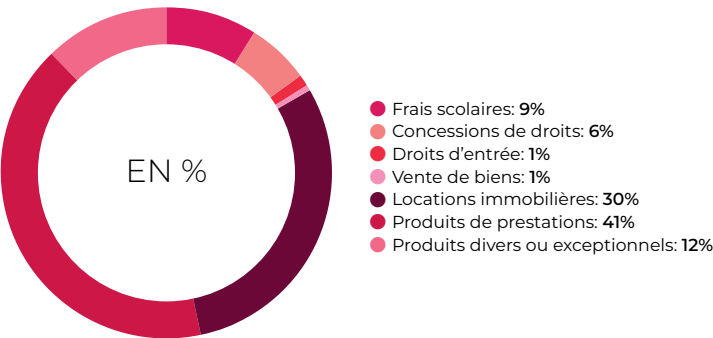
La principale recette de prestations en progression (+70%) concerne le produit des redevances de stationnement qui s'établit à 41,2 millions EUR dans les budgets 2022 (notamment par la dizaine de communes qui ont délégué la gestion du stationnement sur leur territoire à l'agence régionale bruxelloise de stationnement «Parking Brussels»).

Les **produits financiers** (intérêts, dividendes) représentent 63 millions EUR, soit 2,0% seulement des recettes ordinaires des communes bruxelloises. Plus de 95% de ces produits financiers émanent des dividendes des intercommunales (du secteur de l'énergie principalement).

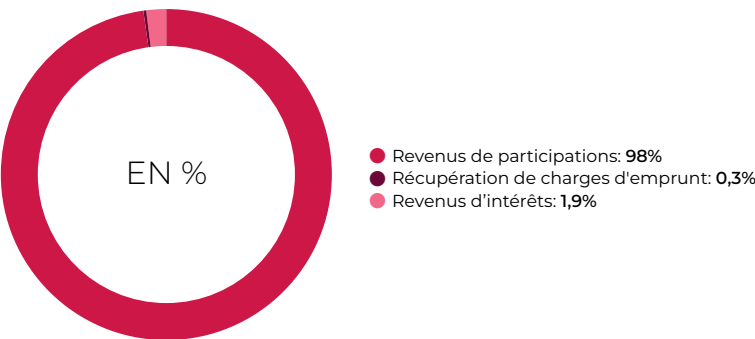
Composantes des recettes propres – Budgets 2022 (en millions d'EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Prestations	227	185,7	13,9%
Produits financiers	63	51,4	-1,9%
RECETTES PROPRES	290	237,1	10,1%

Détail de la composition des recettes de prestations – Budgets 2022



Détail de la composition des produits financiers – Budgets 2022





Soldes

Alors que les communes bruxelloises présentaient un quasi-équilibre à l'exercice propre dans les budgets initiaux 2020, elles dégagent ensemble un déficit de 30 millions EUR pour la seconde année consécutive, ce qui correspond à 1,1% de leurs recettes ordinaires. Seulement 11 communes présentent un budget 2022 à l'équilibre à l'exercice propre (avec un boni souvent très réduit).

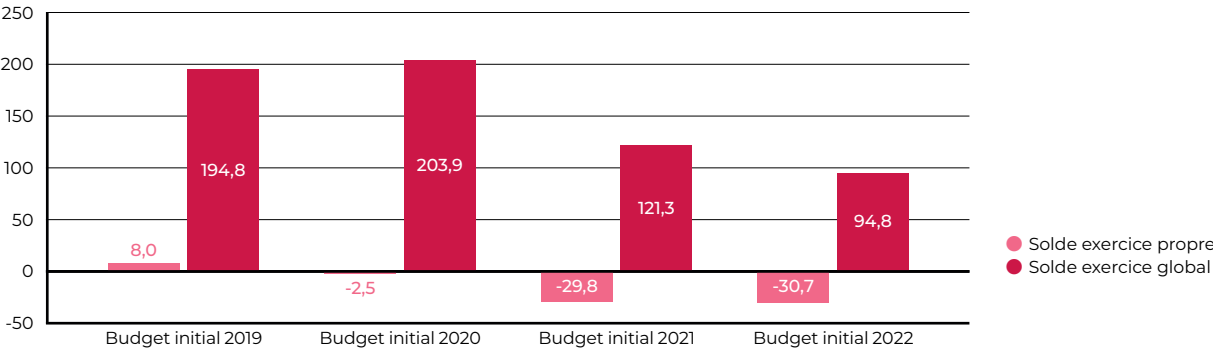
À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements), les communes bruxelloises dégagent un excédent de 95 millions EUR, ce qui représente 3,4% de leurs recettes ordinaires. Ce boni s'est toutefois réduit de moitié par rapport à celui dégagé dans les budgets initiaux 2020.

Alors que toutes les communes étaient à l'équilibre à l'exercice global tant en 2019 qu'en 2020, quatre communes n'arrivent pas à respecter le prescrit légal d'équilibre en 2022.

Composantes du solde ordinaire des communes bruxelloises – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE	-31	-25,1	-1,1%
Exercices antérieurs	115	94,0	4,1%
Prélèvements	11	8,6	0,4%
EXERCICE GLOBAL	95	77,5	3,4%

Évolution du solde à l'exercice propre et à l'exercice global (en millions d'EUR)





Investissements

Les dépenses extraordinaires des communes bruxelloises s'établissent à près de 916 millions EUR dans les budgets 2022 et affichent une forte progression de près de plus 40% par rapport à 2021. Cette forte progression doit être relativisée au niveau régional étant donné qu'elle résulte principalement d'un projet d'investissement d'envergure porté par une seule entité.

Les dépenses d'investissement stricto sensu représentent 95% des dépenses extraordinaires totales.

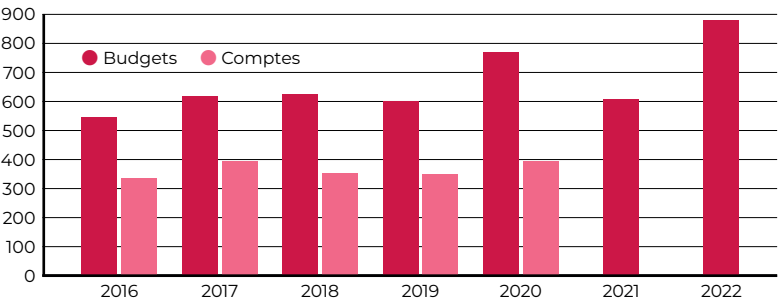
Les principaux domaines d'investissement des communes bruxelloises sont l'administration générale (bâtiments administratifs, +165%), les aménagements urbains et le logement (+40%), les infrastructures sportives et culturelles, l'enseignement (bâtiments scolaires), et dans une moindre mesure la voirie.

Le financement des investissements s'opère principalement par le recours à l'emprunt (74%) et les subsides en capital attribués principalement par la Région (22%).

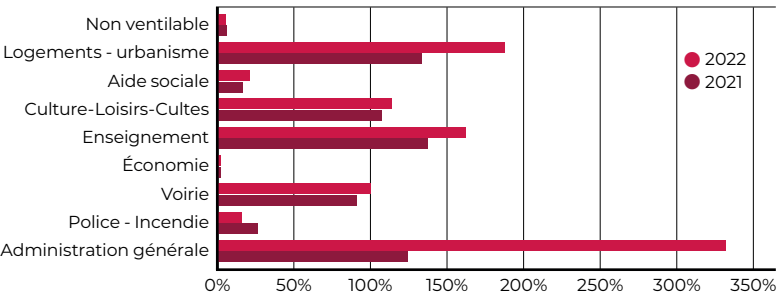
Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Investissements	878,9	718,8	44,6%
Transferts (subsides en capital)	19,6	16,0	-21,7%
Dette (remboursements anticipés, participations)	17,9	14,7	217,9%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	916,4	749,6	43,5%

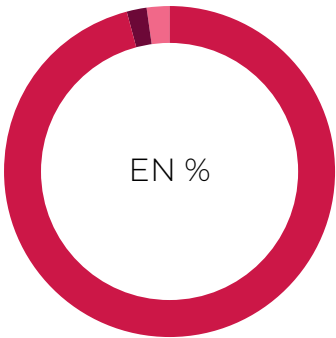
Évolution des dépenses d'investissement sur la base des budgets et des comptes (en millions d'EUR)



Évolution des dépenses extraordinaires selon les affectations – Budgets 2021-2022

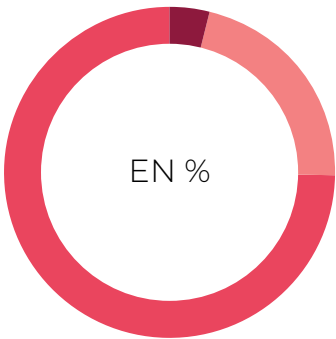


Ventilation des dépenses extraordinaires par groupe économique – Budgets 2022



- Investissements: 96%
- Transferts (subsides en capital): 2%
- Dette (remboursements anticipés, participations): 2%

Ventilation des recettes extraordinaires par groupe économique – Budgets 2022



- Investissements (vente d'actifs): 4%
- Transferts (subsides en capital): 22%
- Dette (emprunts): 74%

Les CPAS bruxellois

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation des CPAS bruxellois s'élèvent, selon les budgets 2022, à 1.418 millions EUR, soit 1.160 EUR par habitant. Elles augmentent de 7,8% par rapport à 2021, principalement sous l'impulsion des dépenses de redistribution (+10,2%) mais également des dépenses de personnel (+6,5%).

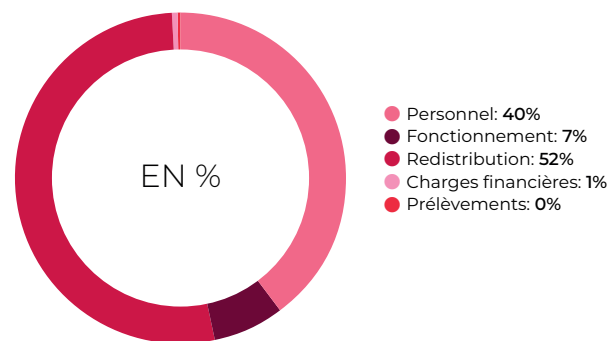
Ces évolutions bien que déjà très soutenues pourraient s'avérer encore sous-estimées au regard de la progression spectaculaire de l'inflation et de l'évolution galopante des coûts énergétiques et des produits alimentaires qui se sont manifestées depuis le début de cette année 2022. Depuis la crise sanitaire, les CPAS ont été confrontés à une forte progression des demandes d'aide sociale complémentaire qui se répercute clairement sur l'évolution des budgets de ces dernières années et se poursuit encore en 2022.

Les dépenses de redistribution (aide sociale) représentent plus de la moitié des dépenses d'exploitation totales contre 40% pour le personnel. Les charges financières (en baisse de 3,6%) ne représentent qu'un 1% des dépenses totales mais, à la différence des communes et zones de police, elles ne comprennent que la charge d'intérêts (et non le remboursement du capital).

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique – Budgets 2022 (en millions d'EUR et en EUR/hab.)

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Personnel	564,6	461,8	6,5%
Fonctionnement	101,0	82,6	0,9%
Redistribution	741,5	606,5	10,2%
Charges financières	10,3	8,4	-3,6%
Prélèvements	0,6	0,5	-76,1%
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	1.418,1	1.159,8	7,8%

Ventilation des dépenses d'exploitation par groupe économique – Budgets 2022



Le niveau et la structure des dépenses d'exploitation des CPAS bruxellois varient sensiblement selon le contexte socioéconomique de la population et du territoire d'activité du CPAS (cf. graphique selon les clusters socio-économiques).

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel des CPAS bruxellois s'élèvent à 565 millions EUR, en progression de 6,5% par rapport à 2021.

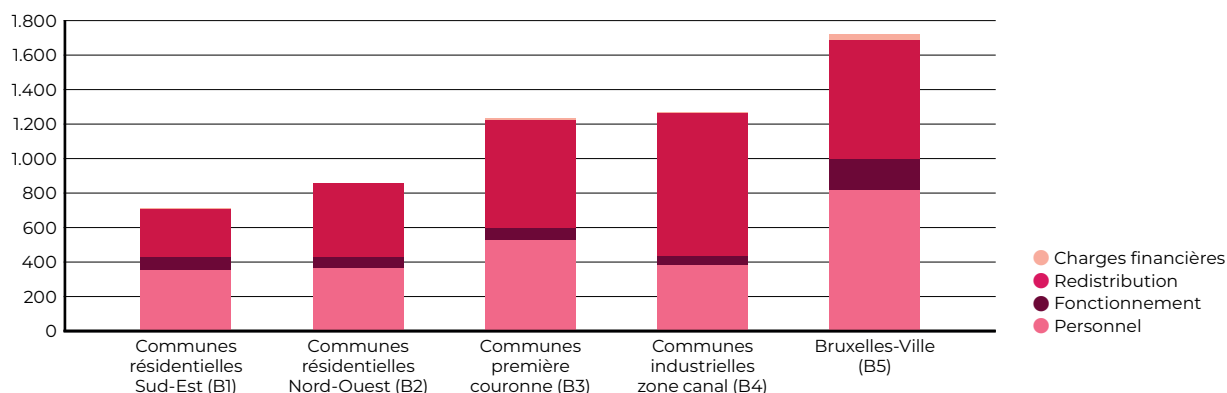
À l'instar des communes, le taux de croissance élevé des charges de personnel résulte principalement de la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel relatif à la revalorisation des rémunérations de la fonction publique locale⁽¹⁾. L'impact de la forte progression de l'inflation depuis la fin 2021 sur l'indexation des salaires n'a été pris en compte que par les CPAS qui ont adopté leur budget 2022 plus tardivement (courant 1^{er} semestre 2022).

Outre un impact direct sur les rémunérations (+5,9%), la mise en œuvre progressive de l'accord sectoriel s'est traduite en 2022 par une forte progression des charges de pensions (+19,7% suite à la mise en place d'un second pilier de pension pour le personnel contractuel) et par des interventions diverses (+23,0%, interventions dans les frais de transport et chèques-repas).

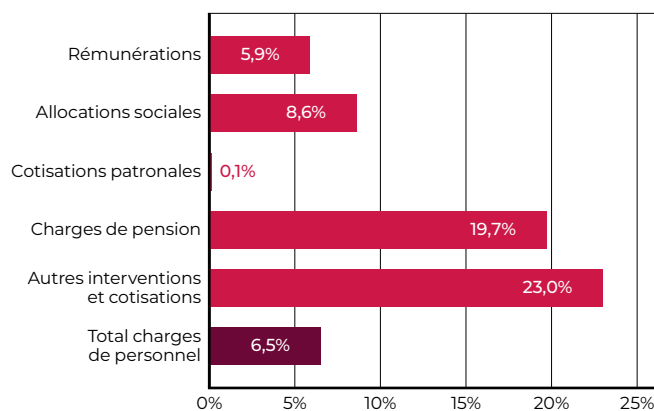
Selon les statistiques de l'ONSS, l'effectif du personnel des CPAS bruxellois s'élève fin 2021 à 9.511 équivalents temps plein (ETP), en croissance de 239 ETP, soit +2,6% par rapport à l'année précédente. Suite à un nouveau

(1) Protocole d'accord sectoriel 2021/1 conclu au sein du Comité de négociation C pour les années 2021 à 2025 – Comité des services publics locaux.

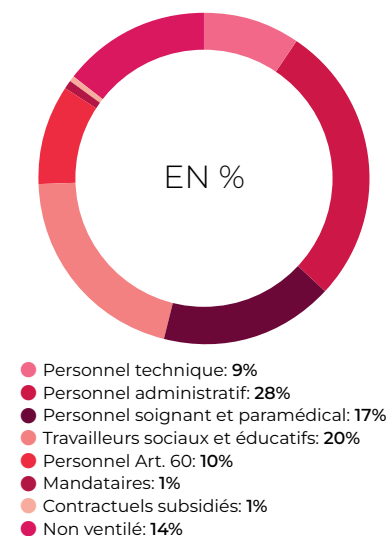
Structure des dépenses d'exploitation selon les catégories socioéconomiques des CPAS – Budgets 2022 (En EUR/hab.)



Évolution des dépenses de personnel par catégorie de charges – Budgets 2022 (en % par rapport à 2021)



Répartition des dépenses de personnel par type de travailleurs – Budgets 2022



recul du nombre de statutaires, leur proportion dans l'effectif total du personnel tombe sous le seuil de 15%. En corollaire, les charges de pensions (via la cotisation de responsabilisation en particulier) seront amenées à poursuivre leur progression soutenue d'ici à 2025 (cf. encadré sur le financement des pensions du personnel statutaire, page 12).

Dépenses de redistribution

Les dépenses de redistribution (regroupant les différentes interventions en matière d'aide sociale) s'élèvent à 741 millions EUR, en progression de 10,2% par rapport à 2021, soit une accélération supplémentaire par rapport à l'année précédente (+7,2%). Selon les budgets 2022, les CPAS bruxellois tablent sur une importante progression du revenu d'intégration sociale (RIS) de 16,1% qui absorbe à lui seul près de 70% de l'ensemble de ces dépenses de redistribution.

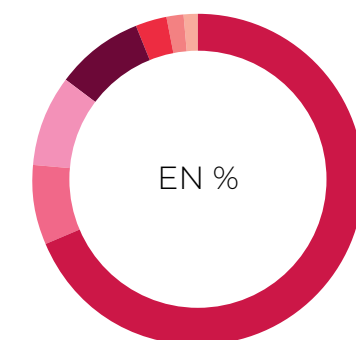
A contrario, les interventions dans les frais divers (pour les frais d'hospitalisation et d'hébergement, notamment) qui avaient fortement progressé durant la crise sanitaire (+26,2%) enregistrent un recul significatif en 2022 (-11,3%).

Selon les statistiques du SPP Intégration Sociale, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale s'élevait à 45.917 unités⁽¹⁾ en Région bruxelloise (+5,6%), soit 37,6 bénéficiaires pour 1.000 habitants.

La progression des étudiants bénéficiaires du RIS a été encore une fois particulièrement soutenue en 2021 (+9,3%, contre +9,5% en 2020).

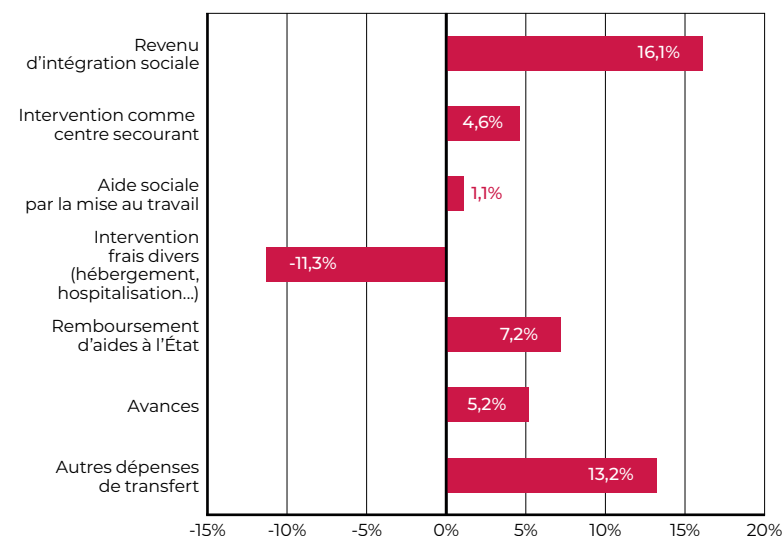
(1) SPP Intégration Sociale, Moyenne annuelle 2021.

Répartition des dépenses de redistribution par type d'intervention – Budgets 2022

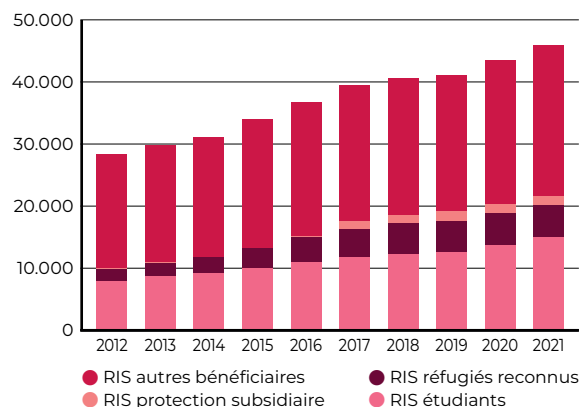


- Revenu d'intégration sociale: 69%
- Intervention comme centre secourant: 8%
- Aide sociale par la mise au travail: 9%
- Intervention frais divers (hébergement, hospitalisation...): 8%
- Remboursement d'aides à l'État: 3%
- Avances: 2%
- Autres dépenses de redistribution: 1%

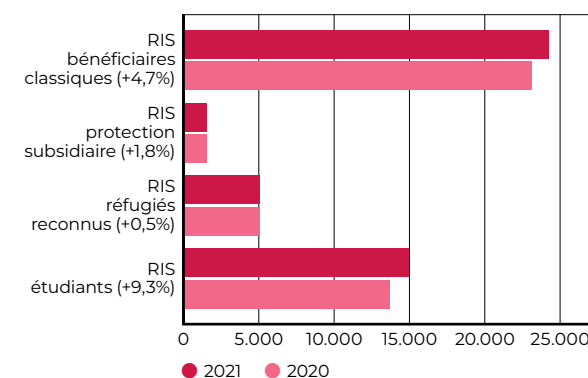
Évolution des principales composantes des dépenses de redistribution – Budgets 2021 et 2022



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) selon le type de bénéficiaire – 2012-2021



Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS)



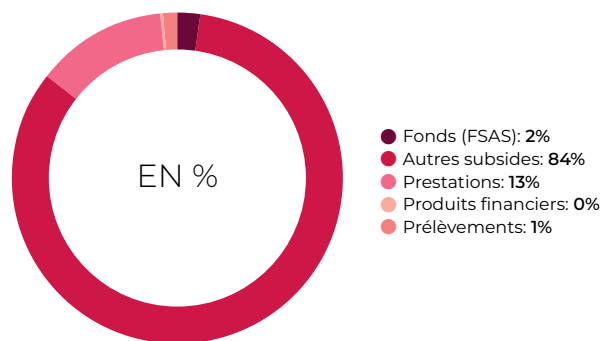
Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation des CPAS proviennent principalement (84%) de subsides émanant d'autres pouvoirs publics (dotation communale, récupération de l'aide sociale auprès de l'État...). Le solde des recettes provient des recettes de prestations (interventions des pensionnaires des maisons de repos, des bénéficiaires de repas à domicile, produits de locations de biens immobiliers...).

Structures des recettes d'exploitation

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fonds (FSAS)	33,4	27,3	-6,5%
Autres subsides	1.206,3	986,6	11,4%
Prestations	185,0	151,3	0,3%
Produits financiers	0,2	0,1	-9,9%
Prélèvements	18,9	15,4	-53,7%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1.443,7	1.180,8	7,4%

Ventilation des recettes d'exploitation par groupe économique – Budgets 2022



Recettes de transfert

Près de la moitié des recettes de transfert des CPAS proviennent de la récupération de l'aide sociale (intervention de l'État, remboursement des bénéficiaires...). La dotation communale et les interventions de l'INAMI (dans le cadre du financement des maisons de repos) procurent respectivement 32% et 6% des recettes de transfert.

En cas d'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses relatives à leurs missions, la commune est tenue, en vertu de la loi organique des CPAS, de combler la différence par le biais d'une dotation. La dotation communale s'élève en moyenne à 325 EUR par habitant selon les budgets 2022, en croissance de 9,2% par rapport à 2021.

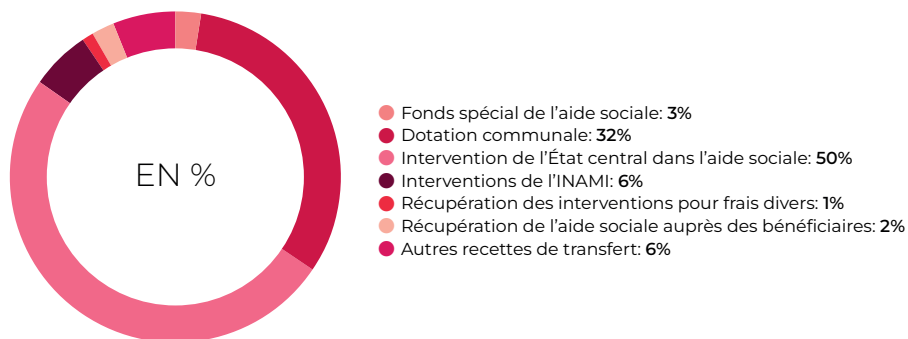
Cette croissance soutenue s'explique en partie par le financement régional de l'accord social (+/-75% du coût total) qui transite par les communes au travers de la dotation communale.

On notera également la forte progression de l'intervention de l'État dans l'aide sociale (+12,4%) qui fait elle-même suite à l'augmentation des dépenses en faveur du revenu d'intégration (cf. supra).

Évolution des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2022 (en EUR/hab.)

	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Fonds spécial de l'aide sociale	27,3	-6,5%
Dotation communale	324,5	9,2%
Intervention de l'État central dans l'aide sociale	507,7	12,4%
Interventions de l'INAMI	60,5	1,7%
Récupération des interventions pour frais divers	11,1	0,3%
Récupération de l'aide sociale auprès des bénéficiaires	23,5	7,0%
Autres recettes de transfert	59,2	32,6%
TOTAL RECETTES DE TRANSFERT	1.014,0	10,8%

Répartition des recettes de transfert selon l'origine de l'intervention – Budgets 2022



Investissements

L'ensemble des dépenses de la section «investissements»⁽¹⁾ des CPAS bruxellois s'élèvent à 172 millions EUR selon les budgets 2022 et sont en léger recul de 1,9% par rapport à 2021.

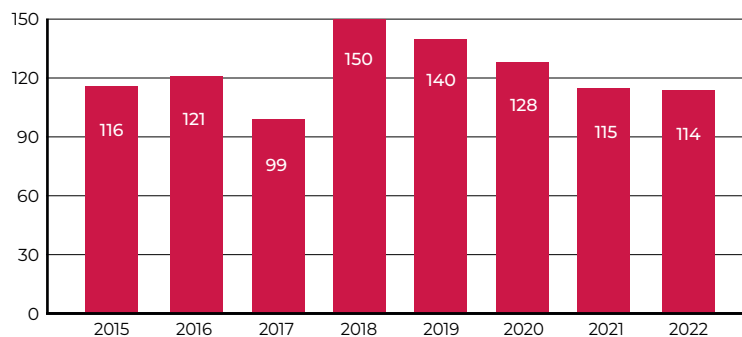
Les dépenses d'investissement stricto sensu s'établissent à près de 139 millions, soit 114 EUR par habitant. Bien que stables par rapport à 2021, les projets d'investissement des CPAS bruxellois sont en recul régulier depuis cinq ans.

En 2022, la grande majorité des projets d'investissement des CPAS bruxellois concernent des bâtiments administratifs ou du patrimoine privé ainsi que les investissements relatifs à la politique en faveur des personnes âgées (maisons de repos, résidences services...). Ces deux domaines représentent chacun près de 42% des projets d'investissement des CPAS (soit 84% au total).

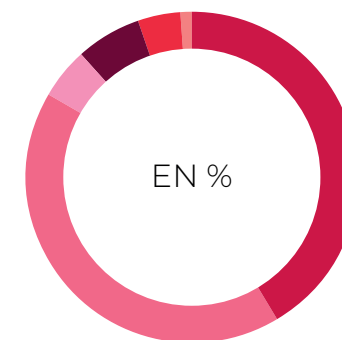
Ventilation des dépenses d'investissement par groupe économique – Budgets 2022

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2021)
Investissements	139,4	114,0	-1,2%
Transferts (subsidés en capital)	0,1	0,1	-94,3%
Dette (remboursements capital)	32,6	26,7	-0,3%
TOTAL DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	172,2	140,8	-1,9%

Évolution des dépenses d'investissement (stricto sensu) des CPAS bruxellois – Budgets 2015-2022 (en EUR/hab.)

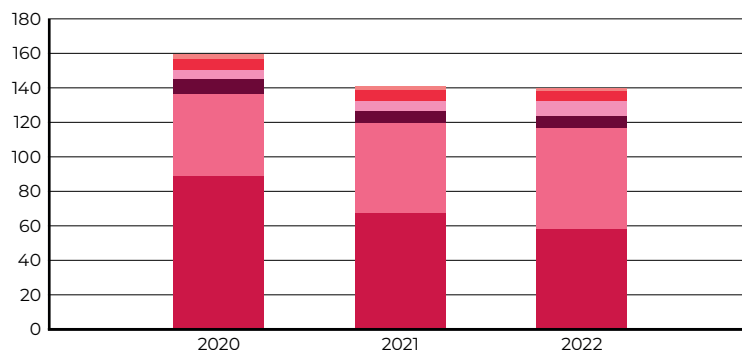


Répartition des investissements par affectation – Budgets 2022



- Administration - Patrimoine privé: 42%
- Maisons de repos: 42%
- Aide sociale: 5%
- Aide familiale: 6%
- Santé - logement: 4%
- Divers: 1%

Évolution des investissements par affectation – Budgets 2020-2022



(1) Dépenses dites «extraordinaires» dans la comptabilité communale.

